

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 3 juin 2013, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Vacant, siège numéro 2
Vacant, siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1306-01

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia :

- a) *Chemin du Rang 7 au-delà de la propriété de monsieur Claude Bernier.*
- b) *Réparation d'asphalte.*
- c) *Matricule : 9899-07-1030 – Délai afin de se conformer se terminant le 1^{er} juin 2013.*
- d) *Municipalité de Saint-Adelme : Étude sur les terres agricoles.*
- e) *Matricule : 0003-35-4050 – Ancien dépotoir : Renouvellement du certificat de producteur forestier.*
- f) *CPTAQ : Demande de «ÉoliennesSt-Ulric/St-Léandre».*
- g) *Engagement d'une chargée de projet pour les programmes « Municipalité Amie des Aînés » et « Politique Familiale Municipale ».*
- h) *Problèmes d'accumulation d'eau face au 2016 de la rue de l'Église.*

- 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 mai 2013.**
- 1306-02** Sur proposition de monsieur Clarence Lévesque, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.
- 4. Présentation et acceptation des comptes.**
- 1306-03** Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 78 969.11 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de mai 2013 est de 151 017.76 \$.
- 5. Rapport de la voirie.**
- a) Appel d'offres pour le traitement de surface du rang 6 Est.**
- Le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2017 (TECQ) n'est toujours pas annoncé par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).
- Le conseil prendra une décision s'il effectuera tout de même les travaux de traitement de surface du rang 6 Est, annonce ou non par le gouvernement, lors d'une séance extraordinaire le 18 juin prochain, laquelle est à convoquer.
- 6. Adoption du règlement numéro 2013-233-02 modifiant le règlement de zonage 233 afin d'ajouter un autre usage à la grille des spécifications.**
- 1306-04** **Attendu que** dans la grille des spécifications du règlement du règlement de zonage numéro 233, la note numéro 31 autorisant l'usage d'un bâtiment bi-génération/intergénération, n'apparaît pas pour la zone 16-C;
- Attendu qu'**elle apparaît dans la majorité des zones spécifiées;
- Attendu que** la municipalité désire autoriser ledit usage dans la zone 16-C;
- Attendu qu'**un avis de motion du projet de règlement a été régulièrement donné par le conseiller monsieur Ghislain Lamarre à la séance régulière du Conseil tenue le 2 avril 2013 (*résolution 1304-01-1;*)
- Attendu** la séance d'information publique qui s'est déroulée avant la présente séance du Conseil, soit à 19h00 selon les articles 109.2 et 125 LAU;
- Attendu que** le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du conseil tenue le 6 mai 2013;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a publié l'avis public et le projet du présent règlement, tel que prescrit par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 2013-233-02 est et soit adopté et que le conseil ordonne, statue et décrète par le règlement 2013-233-02 ce qui suit :

*****Voir livre des règlements*****

7. Modification au montant versé par le Fonds de Visibilité Northland Power au Comité Serres et Jardins Communautaires pour 2013.

1306-05

Considérant que dans la résolution portant le numéro 1304-05 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 avril 2013, un montant de 2174.00 \$ avait été confirmé pour être versé au Comité Serres et Jardins Communautaires + Embellissement et ce, dans le cadre du programme « Fonds de Visibilité – Projets 2013 » de Northland Power;

Considérant que sur réception du chèque, le montant destiné était alors de 2 174.83 \$.

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'apporter la correction suivante à ladite résolution 1304-05 et ce, afin que le montant exact versé au Comité Serres et Jardins Communautaires + Embellissement » se lise à 2 174.83 \$.

8. Mandat à la municipalité de Saint-Adelme pour l'installation de bornes sèches.

1306-06

Considérant la résolution portant le numéro 1305-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013 via laquelle, la municipalité de Saint-Léandre accordait à la municipalité de Saint-Adelme le mandat pour effectuer des appels d'offres pour l'installation de bornes sèches;

Considérant que le nombre de bornes à être installées devait être inscrit dans ladite résolution;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu de confirmer qu'il est prévu que la municipalité de Saint-Léandre procèdera à l'installation de deux (2) bornes sèches en 2013.

9. Acceptation du dossier F 9498 74 6095 au programme Changez d'Air relativement au changement d'appareils de chauffage au bois.

1306-07

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre a adhéré au programme « Changez d'Air » relativement au changement d'appareils de chauffage au bois;

Considérant que le propriétaire au matricule F 9498 74 6095 est éligible et s'est conformé aux conditions de ce programme;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu de verser une somme de 100.00 \$ au propriétaire du matricule F 9498 74 6095 tel que prévu aux règlements dudit programme.

10. Demande de Ferme Maridel & Fils Inc. auprès de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec).

1306-08

Considérant la résolution 1305-18 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013;

Considérant que des erreurs se sont glissées au niveau de la description des lots visés ainsi que dans la superficie concernée;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'apporter les corrections suivantes à la résolution 1305-18 comme suit :

- ° la description des lots visés doit se lire : **partie du lot 6-P et partie du lot 5-B`**;
- ° la superficie concernée doit se lire 0.38 hectare au lieu de 0.3;

Le reste de l'information inscrite sur la résolution 1305-18 demeure inchangé.

11. 1^{er} versement pour les services de la Sûreté du Québec – Année 2013. / Programme des cadets de la Sûreté du Québec.

1306-09

Considérant que la municipalité doit annuellement payer pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant peut être payé en deux (2) versements dont le premier avant le 30 juin 2013;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à effectuer le premier versement s'élevant à 10 404.00 \$.

Concernant le Programme des cadets de la Sûreté du Québec, la municipalité n'adhèrera pas à ce programme.

12. Résumé de la rencontre du 2 mai 2013 avec le Comité Intermunicipal d'élimination des déchets et des équipements supralocaux.

Monsieur le maire Yvon Tremblay fait le résumé de la rencontre à laquelle il a assisté en compagnie la directrice générale / secrétaire-trésorière relativement au comité d'élimination des déchets et des équipements supralocaux.

Il y aurait lieu de faire paraître un texte dans la fenêtre à l'effet que les résidents de Saint-Léandre ne paient pas plus cher pour utiliser les services de loisirs de la Ville de Matane. En effet, la municipalité paie une quote-part annuelle à la MRC de la Matanie afin d'obtenir des tarifs réduits.

13. Varia

a) Chemin du Rang 7 au-delà de la propriété de monsieur Claude Bernier.

Une fois par année, le chemin du rang 7 au-delà de la propriété de monsieur Claude Bernier est nivelé sur une courte distance.

Le conducteur de la niveleuse en sera donc avisé lors de son prochain passage qui est prévu dans quelques jours, de même que la distance exacte.

b) Réparation d'asphalte.

Des réparations de l'asphalte seraient de mise à trois (3) endroits spécifiques sur le territoire de la municipalité.

Une visite des lieux sera demandée à monsieur Jean-Pierre Desjardins de Pavage des Monts de Matane afin d'obtenir une estimation des coûts des travaux. Lors d'une prochaine séance, une décision sera prise quant à un éventuel appel d'offres à ce sujet.

c) Matricule : 9899-07-1030 – Délai afin de se conformer se terminant le 1^{er} juin 2013.

Un appel a été reçu du technicien de l'entreprise Urba-Solutions de Saint-Anaclet qui effectuera un test de sol tel que requis et ce, le mercredi le 5 juin prochain.

L'inspecteur en bâtiment de la MRC de la Matanie au dossier en a donc été avisé et une confirmation écrite sera transmise au bureau municipal.

Un suivi sera effectué en collaboration avec l'inspecteur en bâtiment pour l'aboutissement à la conformité de ce dossier.

d) Municipalité de Saint-Adelme : Étude sur les terres agricoles.

La municipalité de Saint-Adelme, par sa résolution numéro 2013-69, demande un appui financier afin de se regrouper pour demander à la MRC de Matane une étude sur l'état de l'agriculture dans les municipalités afin de rédiger un portrait agricole.

Considérant que le conseil ne voit pas pour le moment l'urgence d'obtenir un tel portrait;

Considérant que cette même démarche est prévue par la MRC de la Matanie dans le futur;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu de ne pas donner suite à la demande d'aide financière de la municipalité de Saint-Adelme.

*e) Matricule : 0003-35-4050 – Ancien dépotoir :
Renouvellement du certificat de producteur forestier.*

1306-11

Considérant qu'afin de conserver le droit de procéder à des travaux forestiers éventuels dans l'ancien dépotoir à ciel ouvert de la municipalité, un certificat de producteur forestier est requis;

Considérant que la municipalité détient bel et bien un tel certificat et qu'il vient à échéance;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire trésorière de procéder au renouvellement dudit certificat jusqu'au 30 juillet 2018 pour un montant de 21.00 \$.

f) CPTAQ : Demande de «Éoliennes St-Ulric/St-Léandre ».

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait mention au conseil qu'une décision en révision est en cours à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) concernant les éoliennes installées sur les territoires de Matane, Saint-Ulric et Saint-Léandre.

Relativement à Saint-Léandre, il s'agit de servitudes entre «Éoliennes St-Ulric/St-Léandre» et les propriétaires concernés.

g) Engagement d'une chargée de projet pour les programmes « Municipalité Amie des Aînés » et « Politique Familiale Municipale ».

1306-12

Considérant l'offre d'emploi que la municipalité a fait paraître pour obtenir des candidatures pour le poste d'un(e) chargé(e) de projet relativement aux programmes en titre;

Considérant que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue;

Considérant que le choix du conseil s'est arrêté à Madame Stéfany Pelletier de Matane;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'embaucher madame Stéfany Pelletier à titre de chargée de projet au taux de 18.00 \$/l'heure, tel que mentionné dans l'offre d'emploi. Madame Pelletier sera attirée aux programmes « Municipalité Amie des Aînés » et « Politique Familiale Municipale ».

h) Problèmes d'accumulation d'eau face au 2016 de la rue de l'Église.

En période printanière, il a été constaté une accumulation d'eau anormale sur la rue de l'Église dans le nouveau développement résidentiel et ce, face au terrain portant le numéro 2016.

Ces problèmes semblant être causés par la configuration de la rue, des travaux d'aménagement pour éviter que cela ne se reproduise sont envisagés au courant de l'été.

14. Période de questions.

15. Clôture de l'assemblée

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.